



## Renseignement sur une peine

Par **masterchat**, le **25/06/2016** à **20:13**

Bonjour,  
moi j'ai quelques interrogation qui me pose souci je vous explique

voila j'ai étai condamné a 6mois y a plusieurs mois de sa que j'ai exécuté il y a plus de 6ans de se coter je n'ai pas de souci a me faire puisque depuis je me suis calmé car a cause de sa j'ai perdu mon emploi dans la sécurité et la demande de carte ma étai bien sur refuser

cependant un cousin ma appris que en décembre 2011 une peine de 1 ans ferme ma étai attribué alors que je n'ai jamais reçu de convocation ni même de justificatif de peine les faits se sont déroulé en mai 2006 en me laissant entrainé mais jugé en décembre 2011 et depuis cette date aucune nouvelle en quoi que se soit en 2011 comme j'etai suivi par le spip j'ai demander a ma conseillère si y avait des traces cependant y avait rien et après je ne l'ai plus revu puisque c'était mon dernier rendez vous

cependant cette peine est-elle toujours réalisable après tout ce temps et cela me bloquera-t-il si je refait une demande de carte professionnel après un effacement de casier bien sur si cette affaire et classé ou si y a prescription puisque sinon je sait que sa pourra pas se réalisé sachant que depuis je n'ai jamais refait quoi que se soit puisque cela ma bien servi de leçon rien que déjà avoir perdu un travail qui me plaisais et être fermé pendant 6mois je peut vous dire j'ai bien compris ce que sa couter les bêtises

merci par avance aux personne qui auront des réponses a m'apporter

oui précision c'était des faits de violence

Par **Didikiki74**, le **05/07/2016** à **21:37**

Bonjour j ai une question j ai ete gardien chez une personne riche j ai du ouvrir un compte avec tous les attestation du proprietaire j ai donner un accompte dur l accorpt du proprietaire la cuisine et fini et mon demander le solde je leur et fais un cheque et j ai fait une opposition a se cheque pour non virement pour payez la cuisine je suis partis et fermer le compte avec un decouvert que j ai du rembourser j ai toute les preuve que doit je faire parce le cuisiniste veut porter plainte contre escroquerie que je leur avait dit de pas mettre le cheque pour cause de fermeture du compte etnon approvisioner par le proprietaire merci

Par **masterchat**, le **05/07/2016** à **22:41**

Bonjour,  
créer votre propre sujet vous aurez plus de chance de réponse puisque la vous êtes sur un  
sujet déjà créer par moi et qui n'a aucun rapport